



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse de Monsieur le Ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°1418 du 24 octobre 2024 de l'honorable Député Laurent Mosar au sujet des taux d'intérêt

Dans sa question parlementaire n°1418 du 23 octobre 2024, l'honorable Député s'enquiert au sujet des baisses successives des taux d'intérêts directeurs par la Banque Centrale Européenne et des taux d'intérêts accordés par les établissements de crédit dans le cadre de l'accès au logement.

Il échet de renvoyer l'honorable Député en premier lieu à la réponse à la question parlementaire n°956 du 8 juillet 2024.

Ensuite, d'après les chiffres provisoires de la Banque centrale du Luxembourg publiés à des intervalles réguliers, le taux d'intérêt variable des crédits immobiliers accordés aux ménages a diminué de :

- 1 point de base pour atteindre 4,48% en août 2024, contre 4,49% en juillet 2024,
- 3 points de base pour atteindre 4,45% en septembre 2024, contre 4,48% en août 2024.

Ces taux peuvent évidemment différer des taux accordés aux ménages sur une base individuelle et qui dépendent d'une analyse au cas par cas de chaque dossier par les établissements en question.

Il n'appartient finalement pas au Gouvernement d'intervenir dans la politique commerciale d'une banque.

Luxembourg, le 15 novembre 2024

Le Ministre des Finances

(s.) Gilles Roth